



Commune de DUTTLENHEIM

Avis d'appel public à la concurrence pour la concession de service public par voie d'affermage pour la gestion et l'exploitation des services d'accueil péri et extrascolaires

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR PUBLIC

MAIRIE DE DUTTLENHEIM
1 RUE DE L'ECOLE
67120 DUTTLENHEIM

SECTION I : AUTORITE DELEGANTE Commune de DUTTLENHEIM

Adresse postale : 1, rue de l'Ecole - DUTTLENHEIM - 67120

Téléphone : Tél : 03 88 50 80 10 Fax : 03 88 50 70 60 Courriel : mairie@duttlenheim.fr

INTITULE DE LA DELEGATION : Concession de service public par voie d'affermage pour la gestion et l'exploitation des services d'accueil péri et extrascolaires de la commune de DUTTLENHEIM.

SECTION II : OBJET DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

II.1. Objet du contrat :

Activité principale : Concession de service public par voie d'affermage pour la gestion et l'exploitation des services d'accueil péri et extrascolaires, en application des dispositions des articles L.1411-1 et suivants du CGCT.

La procédure sera de type « ouvert ».

Domaine de la délégation : Accueil péri et extrascolaire

II.2. Durée de la délégation : 6 ans.

La convention prendra effet au 1er septembre 2022

II.3. Lieu principal d'exécution : DUTTLENHEIM - 67120

II.4. Classification CPV et NUTS : CPV en objet principal : 85311300-5 Services sociaux pour les enfants et les adolescents

Code NUTS : FR421

II.5. Caractéristiques essentielles du contrat : La commune mettra l'ensemble des biens à la disposition du concessionnaire dans le cadre de la gestion et de l'exploitation des services péri et extrascolaire.

Le concessionnaire interviendra dans le cadre d'un affermage. En contrepartie des contraintes de service public imposées par la commune, elle lui versera une contribution forfaitaire et il exploitera les biens mis à sa disposition moyennant le versement d'une redevance d'occupation du domaine public.

Ainsi, le concessionnaire assurera :

- La gestion et l'exploitation des services ;
- L'accueil et l'information des familles ;
- La facturation des services ainsi que la gestion des relations avec les usagers ;
- Les relations avec les partenaires (CAF, MSA, ...) ;
- La gestion et l'entretien du site (nettoyage et entretien des locaux et des équipements).

S'agissant d'un changement de mode de gestion d'un service existant, le prestataire devra assurer la reprise des personnels qui travaillent dans les services gérés en régie.

L'entrée en vigueur du contrat d'une durée de 6 ans, est prévue au 1^{er} septembre 2022.

SECTION III: CONDITIONS DE PARTICIPATION

III. 1. Composition du dossier des candidats :

Le dossier établi par les candidats devra être conforme aux caractéristiques détaillées dans le règlement de consultation.

III. 2 Demande du dossier de consultation : Le dossier de consultation est disponible sur la plateforme de marchés publics :

<https://alsacemarchespublics.eu>

Les questions seront posées et auront une réponse sur la même plateforme.

SECTION IV: PROCEDURE

IV.1. Type de procédure : ouverte - Numéro de référence attribué au dossier par l'autorité délégante : **DSP2022001**

IV. 2. Modalités d'envoi et de présentation des dossiers :

Le dossier de consultation est disponible sur la plateforme de marchés publics : <https://alsacemarchespublics.eu>

Les dossiers de candidatures et les offres seront déposés sur la plateforme de marchés publics : <https://alsacemarchespublics.eu>

Les questions seront posées et auront une réponse sur la même plateforme. Il est souligné que l'autorité délégante demande que soient déposées en même temps une « candidature » et une « offre » dans des fichiers distincts comme indiqué dans le règlement de consultation.

Le dossier établi par les candidats devra être conforme aux caractéristiques détaillées dans le règlement de consultation.

IV.3. Date limite de remise des plis : Le 30 mai 2022 à 18h

IV. 4. Critères de sélection des candidatures : La commission DSP dressera la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés et de leur aptitude à assurer l'égalité de traitement des usagers, la laïcité, la neutralité et la continuité du service public.

IV. 5. Critères de sélection des offres : Les offres seront appréciées sur la base des critères suivants : valeur technique de l'offre (50%) et montant de la participation financière de la commune (50%) conformément au règlement de consultation.

IV.6. PROCÉDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif, 31 rue de la Paix, BP 51038, F-67070 Strasbourg Cedex.

Email : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr . Tél.[033] 3 88 21 23 23.

IV.7. Date d'envoi à la publication : 5 mai 2022